



Charte de bénévolat

L'association s'engage à :

- ✓ accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière;
- ✓ lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement;
- ✓ lui confier une activité qui lui convienne;
- ✓ assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent;
- ✓ l'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.

Le bénévole s'engage à :

- ✓ accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs;
- ✓ effectuer une période d'essai définie avec l'association;
- ✓ se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association;
- ✓ agir avec sérieux, discrétion et régularité, l'activité choisie;
- ✓ respecter la confidentialité des informations en sa possession;
- ✓ collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés;
- ✓ suivre les actions de formation éventuelles.